

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE RÂCHES

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Rénovation des installations d'éclairage public dans diverses
rues de la Commune

Pouvoir Adjudicateur



VILLE DE RÂCHES
566, route Nationale
59194 – RÂCHES

Assistant au Pouvoir Adjudicateur



HEXA INGENIERIE
670, rue Jean Perrin
ZI DOUAI DORIGNIES – BP 50101
59502 DOUAI

SOMMAIRE

ARTICLE I – INDICATIONS GÉNÉRALES ET DESCRIPTIONS DES OUVRAGES..... 3

1.1 OBJET DU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES 3

1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3

1.3 SIGNALISATION DU CHANTIER 3

1.4 REFERENCES..... 4

ARTICLE II – PROVENANCE DES MATERIAUX 4

ARTICLE III – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES..... 4

3.1 LES LUMINAIRES 4

3.2 LES SUPPORTS..... 5

3.3 LES ARMOIRES ET COFFRETS DE COMMANDE..... 6

ARTICLE IV – DOCUMENT A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE 6

ARTICLE I – INDICATIONS GÉNÉRALES ET DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

1.1 Objet du Cahier des Clauses Particulières

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières fixe les modalités techniques de fourniture et d'exécution des travaux d'éclairage public

Les travaux seront exécutés pour le compte de la commune de RÂCHES.

La réalisation des travaux est prévue au 4^{ème} trimestre 2017

1.2 Description des travaux

Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Les installations de chantier
- Les démarches administratives (Arrêté de circulation, DICT, autorisation de voirie,...)
- La signalisation temporaire et le balisage des travaux
- La dépose de luminaires et de supports existants
- La dépose de supports
- La fourniture et la pose de lanternes neuves
- La fourniture et la pose de supports neufs
- Le remplacement de tableaux de commande et d'armoire de commande
- La fourniture d'un dossier des ouvrages exécutés conformément aux spécifications du présent C.C.T.P.
- Le repli des installations de chantier

1.3 Signalisation du chantier

Il est rappelé que le titulaire du marché a à sa charge la fourniture et la mise en place de la signalisation du chantier.

1.4 Références

Les documents de références sont l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, normes et guides pratiques.

Et notamment :

- Le Cahier des clauses Techniques Générales (C.C.T.G.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.)
- L'UTE C 18-510 qui fixe les habilitations des personnels appelés à intervenir sur les installations
- La NFC 17-200 qui précise les règles de sécurité spécifiques aux installations d'éclairage extérieur

ARTICLE II – PROVENANCE DES MATERIAUX

Le titulaire soumettra au Maître d'Ouvrage, pour agrément et/ou validation, le matériel et les matériaux qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre du présent marché.

ARTICLE III – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

La qualité, les performances du matériel à mettre en œuvre par le titulaire, et notamment les luminaires, les systèmes de variations sont décrits dans le présent article.

L'obtention de subventions pour la Commune de RÂCHES étant liée aux économies d'énergie réalisées entre la situation actuelle et celle après la rénovation du parc éclairage public tout en maintenant un niveau d'éclairage satisfaisant, le titulaire devra respecter scrupuleusement les spécifications techniques des luminaires ci-après.

3.1 Les luminaires

L'entreprise procédera au démontage des luminaires et des consoles existantes, les luminaires auront été dé-raccordés.

Les luminaires, consoles et accessoires sont évacués dans une décharge agréée aux frais de l'entreprise. L'entreprise fournira un justificatif attestant la mise en décharge contrôlés des équipements déposés dans le cadre du présent marché

L'entreprise fournira de nouvelles consoles en acier galvanisé de section minimale 49 mm qui auront une saillie de 1m ou 1m50 et une inclinaison de 0° à 5°. L'entreprise se rapprochera des fabricants pour valider les inclinaisons suivant les études photométriques.

L'entreprise fournira les coffrets de protection et de raccordement classe II. Le coffret sera raccordé au luminaire et au réseau aérien existant (le câble de liaison coffret/réseau sera remplacé).

L'entreprise fournira les luminaires dont la description suit :

Luminaires de type 1

- Luminaire de type «TEKK» ou équivalent
- Bloc 64 « LEDS » – 72.6 watts - Courant 500 mA - 3000K
- Corps en fonte d'aluminium (RAL à définir) et verre protecteur plat
- Etanchéité IP66 – classe II - Résistance aux chocs IK 08
- Adaptateur pour montage latérale sur console ø49

Luminaires de type 2

- Luminaire de type «TEKK » ou équivalent
- Bloc 32 « LEDS » – 48.8 watts - Courant 500 mA -3000K
- Corps en fonte d'aluminium (RAL à définir) et verre protecteur plat
- Etanchéité IP66 – classe II - Résistance aux chocs IK 08
- Adaptateur pour montage latérale sur console ø49

Tous les luminaires seront équipés d'un système de gestion de l'éclairage à plages horaires autonome.

Tous les luminaires seront équipés d'une protection contre les surtensions jusqu'à 10kV et d'un parafoudre.

3.2 Les supports

Dépose/repose des supports

L'entreprise procédera :

- Découpe soignée de l'enrobé – démontage et évacuation des déblais à la décharge
- Dé-raccordement électrique - Dépose du support équipé y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de véhicule
- Réfection des têtes de câbles y compris rallongement éventuel des câbles et mise en place de têtes thermo-rétractables.
- Repose du support équipé d'une nouvelle lanterne y compris réglage
- Protection des tiges de scellements avec de la bande grasse
- Fourniture et pose d'un coffret classe II adapté y compris raccordement
- Réfection à l'identique du revêtement en pied de mât.
- Essai et mise en service

3.3 Les armoires et coffrets de commande

L'entreprise procédera aux travaux suivants :

- Fourniture et pose de 8 tableaux de commande équipés de :
 - Organes de commande et de protections adéquates.
 - Horloges astronomiques programmables.
- Fourniture et pose d'1 armoire de commande comprenant :
 - L'enveloppe et son tableau de comptage
 - Le tableau de commande équipé des organes de commande et de protections adéquates
 - horloge astronomique programmable

ARTICLE IV – DOCUMENT A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

L'entreprise fournira avec son offre de prix :

- Les notices techniques de tout le matériel qu'elle envisage de poser et notamment pour les luminaires de type 1 et 2, les mâts et les tableaux de commande

L'entreprise fournira à minima dans son dossier des ouvrages exécutés :

- Les notices techniques et de maintenance et/ou de programmation de tout le matériel qu'elle a posé
 - Luminaires, équipements des armoires
 - Le schéma de câblage des armoires de commande
 - Tout élément nécessaire à la bonne compréhension des installations
- Un plan reprenant la localisation de l'ensemble des ouvrages (lanternes et armoires de commande). La mise à jour de la base de données (tableau Excel).

Fait à Le

Signature de la personne habilitée à signer le marché et cachet de l'entreprise